

# REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE D'ASNIERES-sur-SEINE  
(Hauts-de-Seine)

-----  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 15 DECEMBRE 2011**  
-----

## COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

### LE CONSEIL,

L'an deux mil onze, le quinze décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le deux décembre deux mil onze, se sont réunis en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien PIETRASANTA, Maire.

#### **Présents :**

##### Maires-adjoints

- Mme FISCHER [1<sup>er</sup> M.A.]
- M. BABÉ
- M. BÉRARD DE MALAVAS
- Mme BITTON-COHEN
- Mme CAM
- Mme CARADEC
- M. DANLOS
- M. GOMEZ [arrivée à 20h05]
- M. LANZ
- M. LASSERRE DE ROZEL
- Mme LENOIR
- Mme MÜHLMANN
- M. RICHARD
- M. GUILLARD
- Mme LAFAYE

##### Conseillers Municipaux délégués

- M. TESSIER
- Mme COQUERELLE
- Mme CLAIREAUX
- M. ARINI
- Mme RICHARD ALAOUI
- Mme HURTAULT
- Mme LECHARNY
- Mme MÉRIC
- Mlle ZIANE

- M. COLSON
- M. AESCHLIMANN
- Mme DELAMARRE [arrivée à 19h18]
- Mme AESCHLIMANN [départ à 20h40]
- Mme ESCLATTIER
- M. BOUTIFFARD
- M. CAILLET
- Mme BOURDIER-CHAREF
- M. BOUAZIZ
- M. DECHENOIX

##### Conseillers Municipaux

- M. SOMMA
- M. LEBLOND
- MOUGENOT
- Mme CHAPUIS

#### **Pouvoirs :**

- Mme BAILLET, M.A. à Mme LAFAYE, M.A.
- Mme CARRIER, M.A. à M. GUILLARD, M.A.
- M. ROURE, M.A. à Mme COQUERELLE, C.M.D.
- Mme CHAHID, C.M.D à M. PIETRASANTA, Maire
- M. AYARI, C.M.D à M. LANZ, M.A.
- M. JEHANIN, C.M.D à M. BERARD DE MALAVAS, M.A.
- Mme AESCHLIMANN, CM à Mme BOURDIER-CHAREF, C.M. [à partir de 20h40]
- Mme RAUSCHER, C.M. à M. CAILLET, C.M.
- M. P. TESSIER, C.M. à M. BOUTIFFARD, C.M.

#### **Absents :**

- M. DJELLAB
- M. DJEDOU

\*

\* \*

**LE CONSEIL,**

- **DESIGNE** Mlle Zohra ZIANE pour remplir la fonction de Secrétaire de Séance, qui procède à l'appel nominatif et constate que le quorum est atteint.

\*

\* \*

**FINANCES**

**LE CONSEIL,**

- **PREND ACTE** de l'audit de la dette réalisé au 30 septembre 2011 présenté par le Cabinet Finance Active.

- **AUTORISE** le Maire à ester en justice contre la Banque DEXIA Crédit Local et à saisir les juridictions civiles et pénales, par la voie de l'assignation, de la plainte simple ou de la plainte avec constitution de partie civile.

- **DECIDE de RECOURIR** pour l'exercice budgétaire 2012 à des opérations de couverture des risques de taux d'intérêt de la dette de la Ville, sur les contrats d'emprunts constitutifs du stock de la dette ainsi que sur les emprunts nouveaux,

**de PROCEDER** à la mise en concurrence de ces opérations auprès d'au moins deux établissements spécialisés, et

**AUTORISE** le Maire à lancer les consultations, passer les ordres pour effectuer les opérations arrêtées, et signer les contrats de couvertures.

\*

\* \*

## COMMUNICATION DU MAIRE SUR LES RAPPORTS FINANCIERS ET D'ACTIVITES 2010 DES SERVICES DELEGUES

### LE CONSEIL,

- **PREND ACTE** de la communication du Maire sur les rapports financiers et d'activités établis pour l'année 2010 par les délégataires de service public de la Ville, suivants :
  - « AVENANCE ENSEIGNEMENT ET SANTE » pour la restauration scolaire,
  - « LE SYNDICAT DES EAUX DE LA PRESQU'ILE DE GENNEVILLIERS, AGENCE DE L'EAU SEINE- NORMANDIE, SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE » pour le service public de l'eau et de l'assainissement,
  - « LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION » pour l'électricité et les réseaux de communication,
  - Le « SYCTOM » et le « SYELOM » pour le service public d'élimination des déchets,
  - « VINCI PARK » pour le stationnement.

\*

\*   \*   \*

## FINANCES (suite) – SUBVENTIONS – MARCHES PUBLICS

### LE CONSEIL,

- **DECIDE d'ADMETTRE** en non-valeur, la somme globale de 85 663,58 € concernant des recouvrements non perçus sur les exercices 2001 à 2010 inclus.
- **AUTORISE** l'engagement de certaines dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif de l'exercice 2012 dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget Primitif de l'exercice 2011, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
- **FIXE** pour l'année 2011, le montant des indemnités de conseil à allouer à M. Daniel WORMS, Comptable de la Trésorerie Municipale, à 11 251 € brut.

- **DECIDE d'ALLOUER** mensuellement, jusqu'au vote du budget primitif pour l'exercice 2012, un acompte constituant un douzième de la subvention de l'exercice 2011 aux associations qui ne pourraient continuer à fonctionner sans cet apport, à savoir :

NOMS DES ASSOCIATIONS	SUBVENTION PERÇUE EN 2011	ACOMPTES :		
		25 janvier 2012	25 février 2012	25 mars 2012
Arts Martiaux d'Asnières	77 000,00	6 416,67	6 416,67	6 416,67
Asnières athlétisme	11 500,00	958,33	958,33	958,33
Asnières Basket Ball	20 000,00	1 666,67	1 666,67	1 666,67
Asnières Boxing Club	12 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Asnières Gymnastique	11 500,00	958,33	958,33	958,33
Asnières Handball Club	100 000,00	8 333,33	8 333,33	8 333,33
Asnières Hockey Club	82 000,00	6 833,33	6 833,33	6 833,33
Asnières Patinage	37 000,00	3 083,33	3 083,33	3 083,33
Asnières Sub-plongée	15 000,00	1 250,00	1 250,00	1 250,00
Asnières Tennis de Table	16 000,00	1 333,33	1 333,33	1 333,33
Asnières Volley 92	400 000,00	33 333,33	33 333,33	33 333,33
Association du Centre culturel Noah	95 000,00	7 916,67	7 916,67	7 916,67
Association Familiale Catholique	18 000,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
Association Flachet Enfance	58 300,00	4 858,33	4 858,33	4 858,33
Cercle des Nageurs d'Asnières	37 000,00	3 083,33	3 083,33	3 083,33
Cercle d'Escrime d'Asnières	15 000,00	1 250,00	1 250,00	1 250,00
Comité d'Œuvres Sociales	140 000,00	11 666,67	11 666,67	11 666,67
Conservatoire d'Asnières	635 000,00	52 916,67	52 916,67	52 916,67
Football Club d'Asnières	130 000,00	10 833,33	10 833,33	10 833,33
La Maison des Femmes	83 000,00	6 916,67	6 916,67	6 916,67
Le Studio	58 000,00	4 833,33	4 833,33	4 833,33
Les Molosses	18 000,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
Les petits chanteurs d'Asnières	15 000,00	1 250,00	1 250,00	1 250,00
MLC-Centre Socioculturel	210 000,00	17 500,00	17 500,00	17 500,00
Taekwondo Club d'Asnières	22 000,00	1 833,33	1 833,33	1 833,33
Théâtre Armande Béjart	465 000,00	38 750,00	38 750,00	38 750,00
Toute l'Enfance en plein Air	85 000,00	7 083,33	7 083,33	7 083,33
<b>TOTAL</b>	<b>2 866 300,00</b>	<b>238 858,33</b>	<b>238 858,33</b>	<b>238 858,33</b>

- **DECIDE d'ALLOUER** à la « Maison du Tourisme et des Projets » une subvention de fonctionnement de 41 600 € pour 2011 afin de lui permettre de mener à bien ses actions sur sa première année d'exercice.

- **DECIDE d'ALLOUER** une subvention d'investissement à l'association "CENTRE 72", d'un montant de 15 000 €, afin de lui permettre de financer les travaux de mise en conformité et de grosses réparations du bâtiment qu'elle occupe 72 rue Victor-Hugo à Bois-Colombes.
  
- **DECIDE de LANCER** des consultations, par voie d'appel d'offres ouvert pour :
  - l'entretien du patrimoine arboré pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse dans la limite de quatre ans. Montant minimum annuel de commandes : 150 000 € H.T., montant maximum 400 000 € H.T.
  
  - la fourniture de cocktails, plateaux repas nécessaires lors de l'organisation de manifestations, et répartis selon 6 lots avec un montant minimum et sans montant maximum :
    - Lot n° 1 : Petits déjeuners, pauses café   montant minimum : 1 200 € H.T.,
    - Lot n° 2 : Cocktails simples .....   montant minimum : 10 000 € H.T.,
    - Lot n° 3 : Buffets dînatoires .....   montant minimum : 8 000 € H.T.,
    - Lot n° 4 : Plateaux repas .....   montant minimum : 1 000 € H.T.,
    - Lot n° 5 : Repas à table .....   montant minimum : 7 000 € H.T.,
    - Lot n° 6 : Paniers repas .....   montant minimum : 7 000 € H.T.
  
  - l'impression du magazine municipal mensuel « Asnières Infos » et/ou de son supplément culturel édités par la Ville, pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse dans la limite de quatre ans, pour un montant minimum annuel de commandes de 130 000 € H.T. et sans montant maximum, mais selon un estimatif annuel de 180 000 € H.T.
  
- **PREND ACTE** de la liste des Marchés À Procédure Adaptée (MAPA) conclus par la Ville d'Asnières-sur-Seine entre le 26 septembre 2011 et le 23 novembre 2011.

\*

\*    \*

## DEMOCRATIE LOCALE

### LE CONSEIL,

- **PREND ACTE** des bilans d'activités concernant l'année 2011 des cinq Conseils Consultatifs de Quartier,

**VALIDE** la liste de leurs nouveaux membres, et

**DESIGNE** au scrutin secret a la proportionnelle au plus fort reste, les élus qui siègeront dans chaque Conseil Consultatif de Quartier.

Sont élus pour le :

#### . *QUARTIER BAC-BECON-FLACHAT :*

##### Titulaires

- Mme Annie LAFAYE .....
- M. Serge DANLOS .....
- Mme Chantal BITTON-COHEN .....
- Mme Marie-Dominique AESCHLIMANN .....

##### Suppléants

- Mme Françoise CLAIREAUX
- M. Jean-Claude BOUTIFFARD

#### . *QUARTIER CENTRE :*

##### Titulaires

- M. Julien RICHARD .....
- M. Jean ROURE .....
- Mme Françoise CLAIREAUX .....
- M. Christian LEBLOND .....

##### Suppléants

- Mme Kaoukeb RICHARD ALAOUI
- M. Jacques MOUGENOT

#### . *QUARTIER GRESILLONS :*

##### Titulaires

- Mme Delphine MÉRIC .....
- M. Noureddine AYARI .....
- M. Philippe SOMMA .....
- Mme Angéline BOURDIER-CHAREF

##### Suppléant

- M. Philippe BABÉ

. *QUARTIER DES HAUTS D'ASNIERES :*

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléante</i>
- M. Philippe BABÉ .....	- Mme Christine CAM
- M. Luc BÉRARD DE MALAVAS .....	
- M. William LANZ .....	
- M. Kheireddine DJEDOUI	

. *QUARTIER VOLTAIRE :*

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléante</i>
- Mme Christine CAM .....	- Mme Marie-Christine BAILLET
- M. Laurent GUILLARD .....	
- M. Romain JEHANIN .....	
- M. Jean-Claude BOUTIFFARD	

\*

\* \*

**URBANISME**

**LE CONSEIL,**

- **APPROUVE** le bilan de la concertation préalable portant sur la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) sur les anciens terrains PSA PEUGEOT CITROËN,

**DECIDE de CREER** cette ZAC dénommée Zone d'Aménagement Concerté « PSA » et **APPROUVE** le dossier de création,

**DECIDE** que l'aménagement et l'équipement de la zone seront concédés par la Ville à une personne y ayant vocation selon les stipulations d'une concession,

**INDIQUE** que le programme global prévisionnel des constructions à édifier est de 120.000 m<sup>2</sup> SHON environ, et

**DECIDE** que sera mis à la charge des constructeurs au moins le coût des équipements visés à l'article 317<sup>quarter</sup> de l'annexe II du Code des Impôts.

- **APPROUVE** la réalisation de l'opération portant sur la rénovation urbaine du secteur « Gabriel Péri Sud»,

**ADOpte** le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique sur le périmètre et le dossier d'enquête parcellaire portant sur les parcelles cadastrées section S n° 71, n° 74, n° 75 et n° 82, en vue d'y réaliser un programme de rénovation urbaine,

**SOLLICITE** du Préfet des Hauts-de-Seine l'ouverture des enquêtes publiques conjointes d'utilité publique et parcellaire en vue de l'acquisition par voie d'expropriation de tout ou partie desdites parcelles, et

**DECIDE de DEMANDER** au Préfet des Hauts-de-Seine de bien vouloir prendre, à l'issue desdites enquêtes, un arrêté portant déclaration d'utilité publique de l'opération et de cessibilité des parcelles.

- **DECIDE de PAYER** dans le cadre de l'expropriation de l'immeuble sis 14 boulevard Voltaire l'indemnité de dépossession :

- d'un montant de 169 528 €, à répartir entre les membres de l'indivision HIJRA,
- d'un montant de 283 697 € à la SCI RS Immobilier représentée par M. Jérôme AZOULAY,

et de **CHARGER** Maître LEVI-MARTIN, Notaire de la Ville, de l'établissement des actes notariés.

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à verser une subvention d'un montant de 3 429 € à « La Gestion Traditionnelle », gérant d'immeubles, pour les travaux de mise en conformité de l'ascenseur de l'immeuble située 3, rue Louis Vion - 92600 ASNIERES.

- **DECIDE** après avoir rapporté les délibérations en date des 10 février 2011 et 31 mars 2011 prises pour le même objet, de **VENDRE** à la S.A. HLM IMMOBILIERE 3F, en vue du projet de résidentialisation des immeubles suivants situés à Asnières-sur-Seine :

- pour les immeubles Myosotis/Muguets/Lilas : la parcelle cadastrée A n° 343 de sise rue du 18 juin 1940, actuellement à usage de stationnement et d'espace vert, la surface de terrain à vendre étant de 2 816 m<sup>2</sup> et non de 2 711 m<sup>2</sup>,
- pour les immeubles Genêts : les parcelles cadastrées B n° 247 (975 m<sup>2</sup>) sise au 12 rue des Mourinoux et E n° 262 (1 850 m<sup>2</sup>) sise au 48 rue des Mourinoux soit une surface totale de 2 925 m<sup>2</sup>, et non 2 787 m<sup>2</sup> comme fixé initialement,

pour les immeubles Camélias/Œillets/Orchidées : une partie (581 m<sup>2</sup>) de la parcelle cadastrée B n° 211 sise rue des Mourinoux et une partie (1 980 m<sup>2</sup>) de la parcelle cadastrée B n° 245 sise rue du 18 juin 1940 soit une surface totale de 2 561 m<sup>2</sup> au lieu de 2 624 m<sup>2</sup> fixés initialement.

- **FIXE** le montant de chaque vente à 1 € (UN EURO) symbolique.
  
- **AUTORISE** l'OPDH 92 à déposer une demande de permis de construire un immeuble de logements et de commerces avenue de la Redoute sur la partie des parcelles cadastrées H n<sup>os</sup> 76, 119, 123, 125, 128, 130 et 131, d'une surface de 890 m<sup>2</sup>.

\*

\*      \*

## **EDUCATION**

### **LE CONSEIL,**

- **FIXE** à deux titulaires et à deux suppléants le nombre de représentant du Conseil Municipal devant siéger au Conseil d'Administration du Collège Renoir à partir de la rentrée 2011 et

**DESIGNE** au scrutin secret ces représentants.

Sont élus :

#### Titulaires

- **M. Claude ARINI**
- **Mme Christine CAM**

#### Suppléants

- **Mme Martine CARADEC**
- **M. Philippe BABÉ**

\*

\*      \*

## HABITAT

### LE CONSEIL,

- **PROCEDE A L'APPROBATION FINALE** pour une durée de 6 ans le Programme Local de l'Habitat (PLH) dans sa version du 12 mai 2011,

**PRECISE** que le PLH sera soumis au moins une fois par an au Conseil Municipal pour délibération sur l'état de sa réalisation et sur son adaptation à l'évolution de la situation sociale ou démographique, et qu'un bilan de réalisation sera communiqué pour avis au représentant de l'Etat et au Comité Régional de l'Habitat trois ans après son adoption, ainsi qu'à l'issue des six années de mise en œuvre.

\*

\* \*

## PETITE-ENFANCE

### LE CONSEIL,

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n° 3 au Contrat « Enfance et Jeunesse » du 31 décembre 2008 passé avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine ayant pour objet d'intégrer à ce contrat la prise en charge de 10 places, à compter de septembre 2011 au sein de la structure d'accueil de jeunes enfants gérée par la Société "People and Baby" située 25-29 quai Aulagnier.

\*

\* \*

## PATRIMOINE

### LE CONSEIL,

- **PRONONCE** le déclassement partiel de la rue du Capitaine Bossard du domaine public routier de la Commune pour une superficie de 1 505 m<sup>2</sup>, cette emprise déclassée restant intégrée au domaine public de la commune, avec un caractère piéton, de loisirs et de détente, et

**ENREGISTRE** que les 122 m<sup>2</sup> restant pourraient être ultérieurement cédés à France Habitation.

\*

\* \*

## SANTE

### LE CONSEIL,

- **AUTORISE** le Maire à signer le Contrat Local de Santé avec l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France au titre de l'année 2011, qui définit de façon contractuelle les axes stratégiques à mettre en œuvre sur le territoire communal en vue d'une réduction des inégalités de santé.

\*

\* \*

## RESSOURCES HUMAINES

### LE CONSEIL,

- **DECIDE de RENOUELER** l'adhésion de la Ville au service social du Centre Interdépartemental de Gestion et

**AUTORISE** le Maire à signer la convention mettant à disposition de la Ville un travailleur social 3 jours par semaine, pour un coût annuel de 32 400 €.

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n° 2 au marché passé avec la Société CNP Assurances, 4 place Raoul Dautry, 75716 PARIS CEDEX 15, pour les prestations d'assurance statutaire du personnel. Cet avenant a pour objet de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, la cotisation de la Ville pour lesdites prestations, à 0,88 %.

\*

\*   \*   \*

## **COMMUNICATION DES DECISIONS**

### **LE CONSEIL,**

- **PREND ACTE** de la communication du Maire sur les décisions qu'il a prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du 7 avril 2008 autorisant le Maire à accomplir certains actes de gestion dans le cadre des dispositions des articles susvisés, à savoir :
  1. CONSTITUTION AVOCAT DEVANT LA COUR D'APPEL DE VERSAILLES SUITE A L'APPEL FORME CONTRE LE JUGEMENT AVANT DIRE DROIT DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NANTERRE DU 17 JUIN 2011 PAR M. CYRILLE DECHENOIX ET JEAN-CLAUDE DUGENY ET DESIGNATION DE MAITRE DIDIER SEBAN POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE.
  2. OPERATION RELATIVE A LA DETTE - BUDGET VILLE - SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT DE SWAP DE TAUX FIXE AVEC LA BANQUE COMMERCIALE POUR LE MARCHE DE L'ENTREPRISE (BCME).
  3. OPERATION RELATIVE A LA DETTE - BUDGET ASSAINISSEMENT - SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT DE PRET DE 1 139 000 € AUPRES DE SOCIETE GENERALE.
  4. SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1 RELATIF A LA CONVENTION PLURI-ANNUELLE D'OBJECTIFS PASSEE ENTRE LA VILLE D'ASNIERES-SUR-SEINE ET "ASNIERES VOLLEY 92".
  5. FIXATION DE LA TARIFICATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE, DES ACCUEILS PERI ET EXTRA SCOLAIRES, DES CLASSES D'ENVIRONNEMENT ET DES SEJOURS ET DES MINI-SEJOURS A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2012.
  6. REGLEMENT DES FRAIS ET HONORAIRES DE LA SCP BONJEAN-LEPERE BALDEYROU, HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES, POUR LA REALISATION D'UN ACTE.

7. REGLEMENT DES FRAIS ET HONORAIRES DE LA SCP BOURGEAC - SZENIK - MARTIN - CAILLE, HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES, POUR LA REALISATION D'UN ACTE.
8. REGLEMENT DES FRAIS ET HONORAIRES DE LA SCP FOUILLADE & DUGUET, HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES, POUR LA REALISATION D'UN ACTE.
9. SIGNATURE D'UN AVENANT AU MARCHE PUBLIC RELATIF A L'ESTIMATION DES COUTS DES TRAVAUX DE RENOVATION / REHABILITATION ET RECONSTRUCTION SUR DIFFERENTS IMMEUBLES DE LA VILLE D'ASNIERES-SUR-SEINE.
10. PREEMPTION DES LOTS N° 10 ET 22 COMPRIS DANS LA COPROPRIETE SISE 250 RUE DU MENIL ET 366 AVENUE D'ARGENTEUIL DANS LE CADRE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.
11. FIN DE LA MISE A DISPOSITION AU NOM DE MADEMOISELLE CLARA COUSSE D'UN APPARTEMENT SIS 29 RUE HENRI POINCARÉ A ASNIERES-SUR-SEINE.
12. MODIFICATION DE LA DECISION DU 22 SEPTEMBRE 2011 RELATIVE A LA FIXATION DES TARIFS DE LOCATION DE CHALETS ET DES TOURS DE MANEGE DANS LE CADRE DES ANIMATIONS DE NOËL 2011.
13. SIGNATURE DE LA CONVENTION DE LA MISE A DISPOSITION DE L'EQUIPEMENT EDUCATIF ET SPORTIF DU COLLEGE SAINT-JOSEPH AU PROFIT DE LA VILLE D'ASNIERES-SUR-SEINE.
14. à 27. CONCESSIONS ET RENOUVELLEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
28. SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LES VILLES DE GENNEVILLIERS, COLOMBES, VILLENEUVE-LA-GARENNE, CLICHY, ASNIERES-SUR-SEINE ET L'ASSOCIATION L'ESCALE.
29. MISE A DISPOSITION A TITRE PRECAIRE ET ONEREUX, D'UNE PARTIE DU TERRAIN COMMUNAL, PARCELLE C168 A ASNIERES-SUR-SEINE, AU PROFIT D'UN GROUPEMENT D'ENTREPRISES - AVENANT N° 3.
30. REGLEMENT DES FRAIS ET HONORAIRES DE LA SCP J. KRIEF ET P. BEDOUK AU TITRE DES FRAIS ENGAGES DANS LE CADRE DE L'EXPULSION DE MONSIEUR DIKANDO, DE MADEMOISELLE IMENE ET DE MONSIEUR FAHMI DEMEURANT 71 AVENUE GABRIEL PERI.
31. MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE MUNICIPALE FRANCK ESPOSITO AU PROFIT DE LA SARL CHAIKANA.

\*

\*   \*   \*

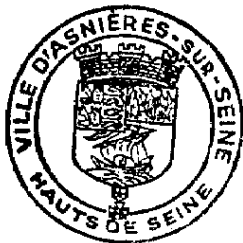
## QUESTION ORALE

### LE CONSEIL,

- **ENTEND** la réponse faite à la question orale de M. Manuel AESCHLIMANN demandant à quel titre M. Luc BERARD DE MALAVAS figure sur la liste électorale d'Asnières pour les années 2009-2010 et 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée à 23 h 05.

*Publié par affichage sur les panneaux administratifs  
intérieur et extérieurs de la Mairie  
le VINGT-DEUX DECEMBRE DEUX MIL ONZE.*



LE MAIRE D'ASNIÈRES-SUR-SEINE

*S. Pietrasanta*

Sébastien PIETRASANTA